

Une mutuelle municipale



Rien que sur les dépenses de pharmacie, l'absence de mutuelle pèse lourd... © Photo Photo S.D.

La mutuelle santé, qui couvre le solde des dépenses (médicaments et autres consultations spécialisées) n'est pas accessible à tous, retraités et inactifs, notamment... Partant de ce constat, le CCAS (centre communal d'action sociale) va présenter des dossiers groupés par l'association Actiom qui monte, par le biais de son dispositif Ma commune ma santé, une mutuelle très accessible (les tarifs vont d'une trentaine d'euros à moins de cent euros mensuels). Pour y avoir droit, il suffit d'être grignolais, sans condition de ressources.

Une première permanence aura lieu lundi 16 février à partir de 9 h 30, au bureau du CCAS, en mairie.

Solange Degruson

Premiers renseignements sur le site : www.macommunemasante.org.